

# FUSION SIMPLIFIÉE HORIZONTALE (Résolutions des administrateurs)

---

..... (Nom de la société)  
**RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS**  
**EN DATE DU .....**

---

**FUSION SIMPLIFIÉE HORIZONTALE AVEC .....** (Nom de l'autre filiale fusionnante)

QUE la Société a été constituée par certificat de constitution émis en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), en date du ..... (Date);

QUE ..... (Nom de l'autre filiale fusionnante) a été constituée par certificat de constitution émis en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), en date du ..... (Date);

QUE la totalité des actions émises et en circulation du capital-actions de la Société est détenue par ..... (Nom de la société mère) et que, par conséquent, la Société est la filiale à part entière de ..... (Nom de la société mère);

QUE la totalité des actions émises et en circulation du capital-actions de ..... (Nom de l'autre filiale fusionnante) est détenue par ..... (Nom de la société mère) et que, par conséquent, ..... (Nom de l'autre filiale fusionnante) est la filiale à part entière de ..... (Nom de la société mère);

QUE la Société désire fusionner avec ..... (Nom de l'autre filiale fusionnante) suivant les dispositions de l'article 281 de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec);

IL EST RÉSOLU :



www.edilex.com